

Les immeubles sur lesquels pourra porter cette cession sont les suivants:
Terrain appartenant au Gouvernement australien affecté au Monument érigé par ledit Gouvernement et sis à

<i>Commune</i>	<i>Département</i>
Pozières (terrain contenant la liste de l'ancien Moulin-à-vent)	Somme

Terrain appartenant au Gouvernement de Terre-Neuve affecté au Monument érigé par ledit Gouvernement et sis à

<i>Commune</i>	<i>Département</i>
Beaumont-Hamel ("Newfoundland Memorial Park")	Somme

Il est à observer que la cession comprend l'entier "Newfoundland Memorial Park" contenant, outre le Monument de Terre-Neuve et les Monuments des 29° et 51° Divisions, trois cimetières de guerre britanniques, à savoir:

"Y" Ravine British Cemetery.
Hunter's British Cemetery.
Hawthorn Ridge (No 2) British Cemetery.

Terrain servant d'emplacement au Monument des enfants de la ville de Hull, Yorkshire, Angleterre, sis à

<i>Commune</i>	<i>Département</i>
Oppy (Bois d'Oppy)	Pas-de-Calais

Terrains servant d'emplacement aux Monuments érigés par les Unités militaires suivantes:

<i>Unité</i>	<i>Commune</i>	<i>Département</i>
18° Division	Thiepval et Authuille	Somme
19° "	Sarcy (Montagne de Bligny)	Marne
46° "	Bellenglise	Aisne
62° "	Havrincourt	Pas-de-Calais
63° "	Beaucourt-sur-Ancre	Somme
Régiment "Argyll & Sutherland Highlanders"	Beaumont-Hamel	Somme
Régiment "Devonshire"	La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert	Aisne
Régiment "The Loyal (North Lancashire)"	Vendresse-et-Troyon	

ARTICLE 3

La remise à l'Etat français des immeubles visés aux Articles précédents sera constatée, pour chaque ensemble d'immeubles, par un procès-verbal revêtu des signatures du Secrétaire Général du Comité mixte Franco-Britannique de ladite Commission et du fonctionnaire à ce délégué par le Ministère de la Défense Nationale et de la Guerre de la République française.